

## **BULLETIN D'INSCRIPTION à un programme de DPC**

À RETOURNER SELON LE SITE DE LA FORMATION

Site Angers :  
**Institut de Cancérologie de l'Ouest**  
Organisme de Formation  
15 rue André Boquel  
49055 ANGERS CEDEX 02

Site Saint-Herblain :  
**Institut de Cancérologie de l'Ouest**  
Organisme de Formation  
Bd Jacques Monod  
44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Mme  M. NOM : ..... NOM de naissance : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)  OUI  NON

Si OUI, nous reviendrons vers vous pour préparer au mieux votre accueil.

Mode d'exercice dominant (> 50 %)  Salarié  libéral  mixte

N° RPPS : ..... Ou N° ADELI : .....

Fonction : ..... Service : .....

Établissement : .....

Adresse professionnelle : .....

CP : ..... VILLE : .....

Tél. : ..... E-Mail : .....

**S'inscrit au programme DPC suivant :** .....

Date(s) de la formation : .....

Tarif de la formation : ..... €

Pour les libéraux, dans le cadre du Développement Professionnel Continu, votre inscription est tout ou partie prise en charge par l'ANDPC qui règlera directement notre organisme. **Le chèque de règlement à l'ordre de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest est demandé à l'inscription et sera restitué sous condition que le stage ait été suivi dans son ensemble et que le suivi sur l'ANDPC ait été effectué.** Si ces conditions ne sont pas remplies, la somme sera encaissée.

Une convention de formation vous sera adressée à réception du bulletin d'inscription dûment complété et du chèque de règlement.

**Dans le cadre d'une demande de convention de formation prise en charge par un employeur, veuillez préciser :**

**Votre Responsable Formation**

NOM ..... Prénom .....

Fonction ..... Service .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Date :

Signature et cachet

*Sauf opposition de votre part, les noms et adresses des participants sont informatisés afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.*